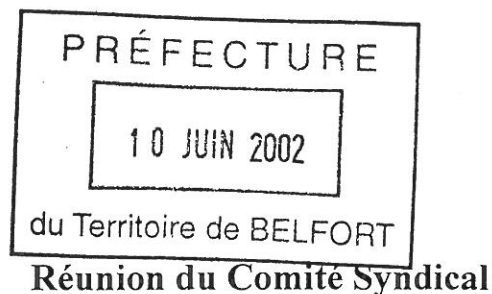


**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**



du mercredi 5 juin 2002

1.02

Désignation du Secrétaire de Séance

M. le Président invite le Comité Syndical à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Monsieur Raymond GOGNIAT est désigné, à l'UNANIMITE, pour remplir ces fonctions.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 12 juin 2002, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme,
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT